

ouvertement parti pour le rattachement de la gwerz populaire au siège de 1591 (où le vicomte de Rohan n'avait rien à faire) et non à celui de 1488. En ayant recueilli lui-même une version, il reconnaissait avec raison dans le nom *Dénoblin*, donné au commandant des troupes assaillantes, une déformation de celui du prince de Dombes, plutôt que du nom de Rohan, « interpolé », soulignait-il, « par M. de La Villemarqué, qui le change en prince *düwirion*, et qui passe en outre sous silence les premiers couplets de la ballade ».

Bibliographie du SIEGE de GUINGAMP.

- De Fréminville. *Antiquités de la Bretagne. Côtes-du-Nord* (1837), pp. 375-386, et n. de la p. 387.
 Collect. de Penguern, Biblioth. Nat., t. 91, ff. 53-56 : *An dukez Annan*.
 Manuscrits Lédan. Biblioth. de Morlaix, t. VIII, pp. 294-300.
 F.-M. Luzel. *Gwerziou Breiz-Izel*, t. II, pp. 40-52 : *Seziz Guengamp* (2 vers); *Almanak ar Breizad*, 1884, pp. 76-80.
Le Fureteur breton, t. II, 1906-1907, pp. 49-64.
 S. Ropartz. *Guingamp. Etudes pour servir à l'histoire du Tiers-Etat*, 2^e édit., t. I, pp. 48-101, 303-311.

§ XVIII. *Le CARNAVAL de ROSPORDEN* (pp. 262-265).

C'est dans *Les Derniers Bretons* d'E. Souvestre (1836, t. II), que l'on trouve la première version de ce chant sous sa forme destinée au grand public. Elle n'est pas très différente de celle du *Barzaz-Breiz*, bien que contenant six couplets qui manquent au recueil. On en connaît une autre, notée par Francès, et publiée dans les *Annales de Bretagne* sous le titre : *Le Carnaval de Poullan*. Pas plus que Souvestre, ce collecteur n'a noté le nom de *Rosporden* dans celle qu'il a entendue, mais les dates citées de part et d'autre sont également différentes. Alors que La Villemarqué donne celle de 1486, Francès a noté : 1720, et Souvestre parle seulement du « vingt-huitième de février ».

Par l'effet d'une chance particulière, il est possible de désigner l'archétype des trois versions connues. Celle du recueil, précédée d'un Argument fort dramatique, est attribuée, d'après une « tradition » à un prédicateur, le père Morin; ce qui, précise La Villemarqué, supposerait une erreur, car ce personnage a dû mourir vers 1480, alors que la ballade elle-même cite en son début la date de 1486. Nous allons voir ce qu'il en est.

L'« archétype » auquel on vient de faire allusion est tout simplement une chanson imprimée sur feuilles volantes chez Lédan, à Morlaix, chez Blot, à Quimper, puis, plus tard chez Lanoë, successeur de Lédan. Joseph Ollivier la cite au n° 264 et au n° 964 de son *Catalogue*, et en attribue la composition à Yann ar Guen, le célèbre chanteur aveugle né en 1774 et mort en 1849. Reliée avec d'autres provenant également de chez Lédan, elle se trouve dans un petit volume de format in-24 sous le n° 35 379 (1) : *Chants religieux*, à la Bibliothèque

municipale de Morlaix, et est intitulée : *Récit composé a nevez var sujet eun exempl eruet gant tri maleurus* (Récit nouvellement composé au sujet de l'« exemple » arrivé à trois malheureux), se chantant sur l'air *an Uzulier* (l'Usurier). Sur ses 22 couplets de quatre vers (en alexandrins de treize pieds) utilisés par Souvestre, 14 se retrouvent dans *Le Carnaval de Rosporden* avec d'inévitables modifications, mais tellement reconnaissables qu'aucun doute ne peut subsister sur la source imprimée et non plus orale de la pièce du *Barzaz-Breiz*. (Ceux que le rapprochement des textes intéressera pourront confronter celui du recueil avec le texte du *Récit*, reproduit en fin de volume, aux *Documents*).

On peut discuter à l'effet de savoir laquelle des deux dates ; celle du *Carnaval de Poullan* recueilli par Francès (1720) ou celle du *Récit* de chez Lédau (1820) est la plus vraisemblable. La première, quoique plus ancienne, nous laisse encore bien en deçà de 1486. Mais il ne serait pas surprenant que la lugubre mascarade dont les deux versions authentiques nous ont transmis les échos doive se placer à l'époque romantique. Je trouve en effet dans une étude de Léon Séché : *Lamartine de 1816 à 1830, ces lignes, encadrées dans un passage de l'ouvrage concernant Alfred de Musset* :

« En ce temps-là (vers 1830) le dandy blond et rose qu'il était s'amusait, entre une ballade à la lune et quelques strophes de *don Paëz*, à effrayer les bourgeois de son quartier en se promenant le soir dans la rue avec une tête de mort allumée sur la sienne ».

Comme la pièce du *Barzaz* roule sur le châtimeut subi par des jeunes gens dont l'un s'était également coiffé d'un crâne humain pris dans le charnier d'un cimetière, on voit qu'il n'est point nécessaire de remonter très loin dans le temps pour trouver un pendant au point de départ de la gwerz utilisée par La Villemarqué. Quoi qu'il en soit, nous avons, avec le *Carnaval de Rosporden*, un exemple patent, irréusable de vieillissement délibéré touchant une pièce dûment datée, et sur l'origine de laquelle aucun doute n'était possible. Pour ce qui regarde la langue de la ballade, telle qu'elle apparaît dans le recueil, la juxtaposition vers par vers des deux versions donne une idée exacte du traitement subi par des chants effectivement recueillis, avant d'être admis à figurer parmi les « Chants populaires de la Bretagne ». Dans le cas présent, le « coup de peigne » était antérieur au début de toute collaboration entre l'auteur et l'abbé Henry, puisqu'il s'agit d'une pièce figurant dans la première édition de l'ouvrage.

Bibliographie du CARNAVAL de ROSPORDEN.

- E. Souvestre. *Les Derniers Bretons* (1836), t. II, pp. 215-220 : *La Tête de mort* (supprimée dans les éditions suivantes).
 F. Francès. *Le Carnaval de Poullan*, in *Annales de Bretagne*, t. XVI.

J. Ollivier. *Catalogue de la Chanson populaire bretonne*, pp. 61 et 219.
 A. Lédan. *Recueil de Chansons imprimées*. Biblioth. Municip. Morlaix,
 n° 35 379.

§ XIX. *GENEVIEVE de RUSTEFAN* (pp. 266-270).

Dans ses Notes de 1845 (t. II, p. 70), La Villemarqué prétend devoir cette ballade à Catherine Pikan, « pauvre femme » de Nizon; sa mère en revendique également la collecte dans ses « Tables », mais d'une nommée Catel Rouat, elle aussi de Nizon; comme on l'a fait ressortir plus haut (Chap. 3), il doit s'agir, dans les deux citations, d'une même personne.

S'il était besoin de prouver la persistance relativement longue des chants traditionnels, on pourrait choisir comme exemple cette pièce qui, notée entre 1830 et 1840 par M^{me} de La Villemarqué, n'était pas encore oubliée dans le pays un siècle plus tard. Le chanoine Pérennès l'a recueillie dans la même localité sous le titre de *Génovéfa Naour* en 1937, et j'ai moi-même réentendu sa vieille chanteuse en 1939. Mises à part les altérations et les interpolations courantes survenues entre temps, elle peut être considérée comme un modèle en matière malléable que l'auteur du *Barzaz-Breiz* aurait retouché à sa guise pour en faire *Geneviève de Rustéfan*. Les noms propres et les situations y sont à peu près les mêmes, et plusieurs vers se trouvent aussi bien dans la version du recueil que dans celle publiée par M. Pérennès dans les *Annales de Bretagne* (1939).

Une telle persistance n'est pas un fait unique — j'ai moi-même entendu, entre 1910 et 1920 des *gwerziou* recueillies au moins trois-quarts de siècle auparavant, entre autres : *L'Héritière de Keroulaz*, *Le Clerc de Lampaul*, *Renée Le Glaz*, *L'Evêque de Pennarstanc*, *Mathurine Troadec*, *Marivonic*, *Kervégan et des Tourélles*. Mais, précisément, elle peut faire douter que les trente-trois pièces historiques que La Villemarqué aurait découvertes entre 1840 et 1845 avaient virtuellement disparu lorsque d'autres s'avisèrent de les rechercher, quinze à vingt ans plus tard...

En plus de la version du chanoine Pérennès, *Geneviève de Rustéfan* a pour pendants celles de Luzel : *Jeanne Le Judec* et *Jeanne Le Marrec* dans les *Gwerziou*. Le thème de ces différentes pièces est celui d'une jeune fille dont les caprices se portent de préférence sur de jeunes clercs, et qui, n'ayant pu détourner l'un d'eux de la prêtrise, meurt de chagrin le jour de sa première messe. Mais, pour des raisons faciles à déceler, La Villemarqué a introduit dans la sienne une strophe dans laquelle il est dit que

« Messire Iann Flécher est recteur maintenant au bourg de Nizon. »

Ce qui permettait à l'annotateur de faire remonter la ballade à une époque antérieure à 1500, et cela parce qu'aucun Flécher ne figure dans la liste des recteurs de la paroisse postérieurement